



Licenciement preavis et congés payés

Par **lyreco55**, le **12/12/2009** à **10:22**

Bonjour, rnbonjour, j ai reçu ma lettre de licenciement economique le 8/12 avec un preavis de 4 mois que je ne dois pas effectuer mais qui me sera payer chaque fin de mois - je devais etre en congés entre noel et nouvel an car la societe ferme pendant ce temps comment cela se passe t il est ce pris sur mes congés et si je suis en maladie comment cela se calcule t il pour le preavis rnmerci a tous de votre aide precieuse

Par **Cornil**, le **30/12/2009** à **22:34**

Bonsoir "lyreco55" rnEuh... si! on peut être en congés payés et toucher par ailleurs, cumulativement, les IJSS pour arrêt-maladie. rnC'est le cas si les congés payés sont normalement payés par l'employeur et ne sont pas annulés du fait de l'arrêt-maladie. rnConcernant congés payés et préavis, si les dates de congés ont été fixées antérieurement à la notification du licenciement, le préavis est suspendu pendant ces congés payés et donc le préavis s'en trouve prolongé d'autant. 5cass soc 22 juin 1994, n° 90-45861). rnBon courage, bonne chance et bonne année 2010. rnCornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est comme on le sent!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)